

Extrait du procès-verbal Délibération du Comité Syndical

Comité Syndical du 23 janvier 2023
(Salle Sainte-Barbe – SELESTAT)

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 42

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 16
⇒ Procurations : 7

FINANCES

Objet : 2023-I-1 - Débat d'orientation budgétaire 2023

Rapport n° 1 présenté par Monsieur Patrick Barbier, Président

I. RAPPORT

L'action des collectivités territoriales et de leurs groupements est conditionnée par le vote de leur budget annuel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape de la procédure budgétaire. Le législateur a voulu, par la tenue préalable de ce débat, que chacun, élus comme administrés, ait la possibilité d'être informé des choix budgétaires pour l'année à venir.

Le D.O.B doit également être un moment privilégié d'échanges sur les grandes orientations à venir. Les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée portant notamment sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise en outre l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. C'est l'objet de la présente délibération et de sa note annexée.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1 ;
- Vu la loi n° 92-125 du 08 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu la loi NOTRe du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Vu le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023

Considérant qu'il convient de procéder à une discussion relative aux orientations budgétaires, dans un délai maximum de deux mois avant le vote du budget primitif ;

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical,

DE PRENDRE ACTE de la tenue, en sa séance du 23 janvier 2023, du débat sur les orientations générales du budget principal et de ses budgets annexes pour l'exercice 2023.

L'assemblée délibérante prend acte des échanges intervenus en séances.

Membres en exercice présents :

Monsieur Patrick BARBIER, Président

Mesdames et Messieurs, Jean-Marc BURRUS, Robert ENGEL, Alain MEYER, Claude SCHALLER, Serges JANUS, Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Robert ENGEL Olivier SOHLER, Vice-présidents.

Mesdames et Messieurs, Charles ANDREA, Patrick DELSART, Philippe DESAINTEQUENTIN, Yves DUSSOURD , Hirtz Sylvie, Claude RISCH, Philippe SCHEIBLING, Tania SCHEUER, Philippe WOTLING, Patrick BUHL, Jean-Pierre PIELA, Lionel PFANN, Bernard SCHMITT, Marie-Odile UHLERICH, Yvette WALSPURGER, Michel BUTSCHA, Denise KEMPF, Martin KLIPFEL, Mathieu LAUFFENBURGER, Christian MEMHELD, Noël SCHWEIN, Sébastien SCHWORER, Jean-Michel VOEGELI, Jean-Marc BURRUS, Jean-Luc FRECHARD, Eric FREYBURGER, Thomas GOETTELMMANN, Régine ORSATIE, Denis Petit, Membres titulaires.

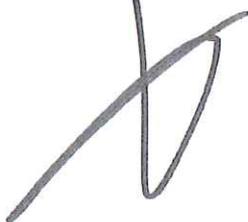
Mesdames et Messieurs Bertrand GAUDIN, Fabienne OBERLE, Abel Mangeolle, Clément Rohmer, Membres suppléants,

Procurations :

Monsieur Luc ADONETH, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Charles ANDREA ;
Madame Virginie MUHR, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Philippe WOTLING ;
Monsieur Emmanuel ESCHRICHE, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Serge JANUS ;
Monsieur Mathieu KLOTZ, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Patrick BARBIER ;
Monsieur Jean-Pierre PIELA membre titulaire, donne procuration à Monsieur Bernard SCHMITT ;
Madame Nathalie ROUSSEL membre titulaire, donne procuration à Monsieur Denis PETIT ;
Monsieur Christian SCHLEIFER membre titulaire, donne procuration à Madame Fabienne OBERLE;

Pour extrait conforme, Sélestat le 25 janvier 2023

Le Secrétaire de séance
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER,



Le Président
p.o. Philippe STEEGER
Directeur Général des Services



Affiché le _____
SOUS-PRÉFECTURE/ _____

01 FEV. 2023

2

67 SELESTAT-ERSTEIN